

Bulletin trimestriel
Vingt-troisième année. N° 88
1er trimestre 2003

Marcelle.

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

*M. Alexandre Jean
Bois de Mariemont, 36
48/45 Jolhay.*

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Association sans but lucratif

SOMMAIRE

Editorial.

Et si chacun faisait cet effort. Roger Dubois.	2
---	---

Sur tout.

Le calendrier électoral.	3
Le médiateur de la Région wallonne.	3
Santé. L'hépatite.	3
Les retraités qui écrivent.	4
Santé. L'hypertension artérielle.	4
A la Communauté française.	4

Proses et poésies.

<i>Eglogue. Anne-Marie Storm.</i>	5
<i>L'ours et les poules. Germaine Delacourt.</i>	6
<i>Dernières roses. Antoine Letellier.</i>	7
<i>Deux pies. Anne-Marie Storm.</i>	7
<i>Les ciels. Antoine Letellier.</i>	8
<i>Poésie, quand tu nous tiens (n°2). Emilie Dubrunquiez.</i>	9-11

Tout sur.

Les infractions au Code de la route.	12
---	----

Pour nous et avec vous.

La situation financière de l'association.	13
Cooptation d'un membre du conseil d'administration.	13
Appartements à La Panne.	13-14
Jeudi 15 mai 2003 : dîner annuel et visites guidées.	14
L'assurance collective soins de santé.	15

<u>In memoriam.</u>	16
--------------------------	----

Et si chacun faisait un effort.

Une retraitée m'a adressé, le 4 février 2003, la lettre que voici :

"J'ai eu votre adresse par le service social des enseignants. C'est pourquoi je me permets de vous écrire. Voici mon problème :

1. Je sollicitais un prêt sans intérêts, mais le Service Social m'a dit que les retraités devaient s'adresser à vous.

2. Il y a une vingtaine d'années, nous avons souscrit auprès de la SMAP par l'entremise de l'Education Nationale une assurance maladie. Cette année, mon mari a eu 65 ans et la prime a plus que doublé. Est-ce normal ?

3. Pourquoi les retraités de l'enseignement ne touchent-ils pas de pécule de vacances ?"

J'ai répondu à cette personne, le 8 février 2003 :

1. que les retraités peuvent bénéficier d'un prêt sans intérêt s'ils sont membres de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et si leur demande est motivée ;
2. que l'augmentation de la prime de l'assurance collective soins de santé à partir de 65 ans est conforme aux conditions fixées par la SMAP. Je n'ai jamais partagé le principe sur lequel repose cette augmentation. Ce n'est plus exactement la solidarité entre actifs et retraités voulue lors de la mise sur pied de cette assurance collective. Que voulez-vous ? Ce sont les conditions actuelles ;
3. que le pécule de vacances est accordé aux retraités dont la pension ne dépasse pas un certain montant. Les précisions sur ce point ont été publiées dans « Le bulletin des retraités ».

Cette retraitée n'est certainement pas membre de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire. Fort probablement parce qu'elle ignore l'existence de cette association.

Malgré le nombre élevé de membres que compte l'association, je suis persuadé que bon nombre de retraités sont dans sa situation. Un petit effort devrait être fait à cet égard.

C'est pourquoi je vous demande à tous d'inviter vos anciens collègues, vos amis et vos connaissances à adhérer à l'association et partant, à s'abonner au bulletin trimestriel « Le bulletin des retraités ».

A l'avance, je vous remercie.

Roger Dubois
Président.

SUR TOUT

Le calendrier électoral.

Voici les principales étapes prévues par la loi pour les élections législatives du 18 mai 2003.

Le 18 avril, le Ministère de l'Intérieur reçoit les actes de protection des sigles.

Les 25 et 26 avril, les actes de présentation des candidatures doivent être déposés auprès du président du bureau principal de la circonscription électorale pour la Chambre des Représentants ou auprès du président du bureau principal du collège électoral pour le Sénat.

Le 28 avril, tirage au sort au Ministère de l'Intérieur des numéros nationaux des listes de candidats.

Le 01 mai, arrêt définitif de la liste des candidats.

Le 05 mai, date ultime à laquelle les cours d'appel doivent se prononcer sur les contestations relatives aux candidatures.

Le médiateur de la Région wallonne.

Le médiateur de la Région wallonne et ses collaborateurs ont changé d'adresse. Voici leurs nouvelles coordonnées : rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Tél : 081/32.19.11.

Santé. L'hépatite.

L'hépatite est une maladie du foie, au cours de laquelle des cellules du foie peuvent mourir après avoir été envahies par un virus.

Plusieurs virus peuvent être responsables de cette maladie. Ils sont désignés par une lettre de l'alphabet ; les formes les plus connues sont les hépatites A, B et C.

Les adultes qui contractent une hépatite A sont habituellement malades pendant 4 à 6 semaines. Il n'existe pas de traitement spécifique de l'hépatite A. Elle guérit spontanément avec le repos et le temps.

La gravité de l'hépatite B s'explique par son évolution particulière. Chez un adulte sur dix, le virus ne disparaît toutefois pas de l'organisme après la maladie. Dans un certain nombre de cas, l'inflammation du foie persiste et peut évoluer vers une cirrhose ou un cancer du foie.

Face à l'absence de traitement spécifique, la prévention demeure le meilleur moyen de se prémunir contre cette affection. Il existe, à l'heure actuelle, des vaccins efficaces contre l'hépatite A et l'hépatite B.

Les retraités qui écrivent :

Roger Cantraine vient de publier un recueil de poésies. Cet ouvrage, fort de 262 pages, rassemble les poèmes écrits par l'auteur de 1938 à 1998. Le premier poème repris dans ce recueil, intitulé « A ma mère », témoignage émouvant à sa maman à l'origine de son goût de lire et son envie d'écrire, remonte au 26 décembre 1938.

L'ouvrage peut être obtenu en versant 16,76 euros au c.c.p. 000-1713446-38 des Editions de l'Acanthe, 26, rue du Bois-Blanc à 7900 Leuze.

Santé. L'hypertension artérielle.

L'hypertension artérielle constitue un réel problème de santé publique en Belgique. Une enquête menée auprès de 10 000 personnes montre que 8 hommes sur 100 et 12 femmes sur 100 se plaignent d'hypertension. Cette maladie augmente lorsque les personnes vieillissent. A partir de 55 ans, on compte environ un homme sur quatre et une femme sur trois.

Bien que la cause de cette maladie soit très souvent ignorée, la prise de la tension artérielle par le médecin permet d'affirmer la présence de l'anomalie. Il est donc important de le consulter régulièrement.

Les mesures à prendre concernent l'hygiène de vie : limiter la consommation de sel, régime alimentaire en cas d'excès de poids, pratiquer un exercice physique régulier et arrêter de fumer.

A la Communauté française.

Précédemment (Le Bulletin des Retraités, 4^e trimestre 2001) nous avons précisé que le gouvernement de la Communauté française avait reçu le « rapport d'audit sur la gestion des ressources humaines » qu'il avait commandé à un bureau de consultance.

La presse vient de signaler que le gouvernement de la Communauté française a adopté le projet de modernisation de la fonction publique en Communauté française.

Ce que nous connaissons de ce projet, c'est ce que la presse en a dit.

Il semble - et c'est une bonne chose - qu'il ne s'agit pas d'un plan Copernic bis.

A propos des cabinets ministériels, la structure actuelle serait maintenue mais il y aurait désormais des contacts plus réguliers entre cabinets et administration.

La presse ne parle pas de la structure du gouvernement de la Communauté française, ni de la structure de l'administration. Etonnant !

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie ou tout autre œuvre écrite, signalez-le à la rédaction de ce bulletin.

PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités. Est reprise également la deuxième partie d'une étude consacrée à la poésie.

Eglogue.

*Il n'y a rien de plus beau !
La nature ! un cadeau !
Etendue de nuages blancs
Soleil étincelant
Murmure de rivière
Explosion de lumière*

*Il n'y a rien de plus beau !
La nature ! un cadeau !
Le papillon gracieux
L'oiseau onduleux
L'insecte butinant
L'araignée tissant*

*Il n'y a rien de plus beau !
La nature ! un cadeau !
Tapis vert et blond
Etendue horizon
Tunnel de verdure
Baigné de murmures*

*Il n'y a rien de plus beau !
La nature ! un cadeau !
Arbres de cathédrale
Douceur pastorale
Cailloux luisants
Feuillage bruissant*

*Il n'y a rien de plus beau !
La nature ! un cadeau !
Calme et sérénité
Douceur et beauté
Abandonner son cœur
A l'ultime bonheur*

*Il n'y a rien de plus beau !
La nature ! un cadeau !*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

L'ours et les poules.

Fable à la manière de Jean de La Fontaine, inspirée par une histoire vraie qui me fut contée autrefois.

Certain brave Ouralien, des bords de la Kama,
Trouva dans la forêt et, bonne âme, adopta
Un tout petit ourson tôt privé de sa mère.
Comment ne pas céder, sans être cœur de pierre,
A ce charmant bébé, de grâce tout pétri !
Vous-même en eussiez eu le cœur tout attendri.
Notre homme l'adorait, flattait sa gourmandise.
Ce n'était que biscuits, caresses, friandises.
En bref, il raffolait de son enfant chéri.
Mais le temps passe vite et tout enfant grandit.
Bientôt, se remuant, il bousculait les tables ;
Il cassait la vaisselle, entre autres tours pendables.
A son maître éploré, il n'obéissait pas ;
Il rendait fou le chien, terrorisait le chat ;
Grandit encor ; devint plein d'astuces, vorace.
Les visiteurs tremblaient devant sa lourde masse.
Enfin, dans sa malice, il s'en prit un beau jour
Aux poules qui grattaient le sol de basse-cour.
La volaille est stupide, il faut le reconnaître.
Et ces bestioles-là ne manquaient pas de l'être.
Elles, sans se méfier, du gros ours approchaient.
L'œil terrible, il grognait, et elles s'enfuyaient.
L'astucieux animal, jetant sa patte habile,
Tordait alors le cou, même des plus agiles.
Et l'on ne comptait plus, massacre journalier,
Les poules qui gisaient dans ce jeu sans pitié.
Le bon maître, effrayé devant un tel carnage,
Dut bien se résigner à mettre l'ours en cage.
La volaille pouvait s'égayer dans l'enclos,
Mais l'animal futé surveillait, l'œil mi-clos,
Passait sa patte énorme entre deux des barreaux,
Ramassait des cailloux, de l'air le plus bonasse,
Les laissant doucement retomber sur la place.
Le jeu réussissait à notre gros finaud,
Les poules, sans malice, accouraient vers l'aubaine
Croyant bien picorer le grain à gorge pleine.
Et notre ours, triomphant, les attrapait au vol,
Ne laissant bientôt plus que mortes sur le sol.

Moralité.

*N'adoptez pas un ours, dont vous devrez peut-être,
Au bout de peu de temps, ne plus être le maître.
Et si vous accueillez pareil hôte encombrant,
Enfermez vos poulets... et vous serez prudent.*

Germaine Delacourt (Angleur)

Dernières roses.

*J'aime les roses d'arrière-saison
Que l'on cueille en boutons
Dans la douceur mélancolique
D'une fin d'automne aux accents nostalgiques.*

*Quand le soleil dissout les brumes matinales,
Il accroche une larme au bout de leurs pétales,
Et ses rayons couvrent de reflets irisés
Leur robe de satin aux tons pastellisés.*

*Quand la brise légère, à l'heure de midi,
Ranime quelque peu leurs corolles transies,
Elles font leur toilette, avivent leurs couleurs
Et répandent dans l'air leur suave senteur.*

*Lorsque l'ombre s'allonge à l'approche du soir,
Le froid qui les surprend cause leur désespoir ;
Leurs pétales fripés, leurs corolles flétries
Joncheront cette nuit l'herbe humide, ...sans vie.*

*J'aime les roses d'arrière-saison
Que l'on cueille en boutons,
Qui naissent le matin sous les doigts d'une fée
Et qui meurent le soir en fleurs inachevées.*

Antoine Letellier (Gembloux)

Deux pies

*Au pied du monument aux morts
Deux pies picorent leur déjeuner.
Qui leur jeta ce mauvais sort ?
Il y avait de quoi manger ?
Demande la plus bavarde.
Ma mie, les hommes sont mauvais,
Ils se tuent, se bombardent
Et accumulent les méfaits.
Rares sont ceux dont la bonté
Dépasse l'appât du gain ;
Ils n'ont cessé d'envier
Ce que possède le voisin.
Cela dit, elles s'envolent
Pour regagner le nid douillet.
Les pies ne sont pas frivoles
Seulement un peu dans leur couplet.*

*En volant à tire d'aile
L'une d'elles voit briller
Un bijou qui étincelle
A l'entrée du poulailler.
S'il est perdu, il est pour moi
Se dit la pie sans hésiter
Et d'un coup d'aile se l'octroie
Sans réfléchir au danger
Mais le dogue en faction
Avait vu le volatile
Et sauta sans précaution
Sur la voleuse incivile.*

*Au pied du monument aux morts
Une pie picore son déjeuner.
C'est toujours la loi du plus fort
Qui prévaut à la destinée !*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Les ciels

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays
Où voguent des nuages
Qui partent en voyage
Comme des bateaux blancs
Sur une mer d'argent.*

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays
Où flottent des cumulus blancs
Comme des îles sur l'océan,
Où l'on croit voir un troupeau de moutons
Dans un alpage bleu entre deux horizons.*

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays
Où défilent des paysages
De montagnes sauvages
Aux contours caressés de soleil
Avec des reflets d'or vermeil.*

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays
Aux tons pastellisés
Des aurores d'été,
Aux flamboyants décors
Des crépuscules d'or.*

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays
Où rêvent les nuages,
Etranges personnages
Aux curieuses attitudes
Dans leur céleste solitude.*

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays
Aux reflets bleu d'acier
Par les matins d'hiver glacés,
Aux teintes opalines
Lorsque le soir décline.*

*Ciel bleu, ciel gris,
Ciels de mon pays,
Océan sans pareil,
Domaine du soleil
Fidèle chaque jour :
Un éternel retour.*

Antoine Letellier (Gembloux)

Poésie, quand tu nous tiens... (numéro 2)

Trois mois nous ont permis de nous familiariser avec la composition poétique, les vers, leurs nombres et longueurs, leur richesse, les rimes et la fameuse loi de l'alternance M/F.

C'est le moment de remettre " de l'ordre dans la maison " : tiroir, pochette, cahier à feuillets séparables où nous avons serré nos " œuvres " (et non la " farde ", belgicisme, serait-elle à rabats !).

Composer, en poésie, c'est se laisser aller à exprimer ses émotions, ses souvenirs, ses sensations mais c'est aussi, sur le plan " technique " compter, dénombrer sévèrement, recompter si le classique nous tente (nombre de syllabes déterminant le mètre du vers).

Nous ne perdons pas notre temps à lire ou relire Paul VERLAINE (1844-1896 déjà) dans l'extrait de " Jadis et Naguère " intitulé " Art poétique " 1885 (évoqué au n°1 de cette rubrique au sujet des vers impairs), écrit en ennéasyllabes (vers de 9 syllabes) et 9 quatrains de vers embrassés :

$$\frac{\underline{E}MMF}{1} / \frac{\underline{M}FFM}{2} / \frac{\underline{E}MMF}{3} / \dots \quad ** \quad \dots / \frac{\underline{F}MMF}{9}$$

Remarquons l'alternance, dans les premiers vers des strophes, des genres F et M des rimes et cela pour respecter la loi générale de l'alternance des genres de strophe à strophe (dernier vers d'un quatrain et premier vers du quatrain suivant).

Le " pauvre Lélian " (anagramme de Paul Verlaine) y insiste sur la musicalité, l'imparité, la légèreté, la coloration nuancée, l'aventure et les dangers du " rimailage ".

Note : le rimailleur est celui qui, sacrifiant tout à la rime compose des vers non significatifs, prodiges faciles ou non, de gymnastique versificatrice, vers de pacotille que l'on peut appeler " vers de caramels ", bons pour les petits papiers de ces derniers.

Verlaine répond durement à la critique en voulant assassiner l'éloquence et assagir la rime à l'extrême. Prenons, laissons, posons des repères, des limites sensibles !

Que notre sentimentalité poétique ne devienne pas de la sensiblerie !

Que notre expression technique, comme objet forgé n'apparaisse pas telle qu'une machinerie implacable !

Restons nous-même, trouvons notre style !

" L'art poétique " de BOILEAU quelque 200 ans plus tôt (1674), dans son " chant premier ", énonce :

vers 30 " La rime est une esclave et ne doit qu'obéir. "

150 " Avant donc que d'écrire, apprenez à penser. "

(" avant que de " : tour admis par VAUGELAS, grammairien et académicien qui fixa le bon usage – l'expression " avant que de .. partir " (par exemple) est maintenant obsolescente en poésie et carrément obsolète dans le langage courant)

vers 153 " ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément. "
(distique devenu proverbial)

vers 171 " Hâtez-vous lentement(1), et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :
Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
Ajoutez quelquefois et souvent effacez. "

(1) adage de l'empereur romain Auguste (-63 - +14)

Imprégnons-nous ! retenons aussi du chant II :

" Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème. "

montrant tout le " poids " ou la valeur de la recherche et de la concision des termes mais respectant le sens du poème. (le sonnet, pièce de 14 vers seulement, est évidemment le poème maître dans les concours).

Bien que notre époque tende à libérer sans mesure, Polymnie, la muse de la poésie lyrique, revoyons " nos classiques " !

Sur nos étagères, on doit voir encore le livret à couverture grège et mauve de " Le Lutrin – l'art poétique " de Boileau, chez Larousse.

Après ce préambule non négligeable, reprenons notre ouvrage.....d'art, après tout, " avant que de " composer du neuf !

Relisons nos poèmes, corrigeons et pas seulement pour plaire à Verlaine ou à Boileau !

L'HIATUS

Il est un défaut que l'on peut éviter dès le début, c'est l'hiatus, ce qui supprime pas mal de corrections répétées.

N'oublions pas de " parler tout seul " en travaillant même si cela semble suspect à l'entourage, serait-ce le chat fidèle ou le chien attentif...

Le soliloque nous fera entendre cette faute, commune s'il en est, que représente l'hiatus (sens : ouvrir). De quoi s'agit-il ? C'est le choc auditif de deux voyelles qui se succèdent soit :

- à l'intérieur d'un mot : " hi atus, a orte, i ota "
- entre deux mots : " il y a, où es-tu, tu as ".

En poésie, l'hiatus " externe " seul est retenu (ouf !)

Ne suppriment pas l'hiatus :

- la conjonction " et ", le " t " ne comptant pas : " et a perdu "
- " h " non aspiré : " jeudi honnête ".

Empêche l'hiatus : " h " aspiré (pause respiratoire) :

" la *habanera, *le hachish, le *halo, cercle *hainuyer, le *han (cri d'effort), la *hargne, la * hauteur ... (pas de liaison, pas d'apostrophe), (le dictionnaire renseigne : astérisque * devant " h " aspiré).

Le langage courant riche en hiatus s'en passerait bien de temps à autre. Disons plutôt " en Avignon " que " à Avignon " ; en Arles ...

Écoutons-nous, soignons notre langage ...

A propos, pourquoi dit-on " l'hiatus " et non " le hiatus " ?

Retournons à la lecture du chant premier précité :

" Garder qu'une voyelle à courir trop *hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée."

(" Garder " : usage fréquent chez Boileau dans le sens de " Prenez garde " ou " attention ")

Voyons-nous des hiatus évités, dans ce distique, par " h " aspiré ?

Non car " trop " et " chemin " ne se terminent pas par une voyelle.

Le choc est seul produit par " i " ou " y ", " u ", " o ", " a ", " e " avec " i " ou " y ", " u ", " o ", " a ", " e ".

NB : " e " c'est aussi " é ", " è ", " ê ".

C'est François De MALHERBE (1555-1628) qui a interdit l'hiatus..

(il y en a deux sur la ligne qui précède et un sur celle-ci).

* * *

*De la musique avant toute chose,
Et pour cela préfère l'Impair,
Plus vague et plus soluble dans l'air,
Sans rien en lui qui pèse ou qui pose.*

*Il faut aussi que tu n'aïles point
Choisir tes mots sans quelque méprise :
Rien de plus cher que la chanson grise
Où l'Indécis au Précis se joint.*

*C'est des beaux yeux derrière des voiles,
C'est le grand jour tremblant de midi,
C'est, par un ciel d'automne attiédi,
Le bleu fouillis des claires étoiles !*

*Car nous voulons la Nuance encor,
Pas la Couleur, rien que la nuance !
Oh ! la nuance seule fiancée
Le rêve au rêve et la flûte au cor !*

*Fuis du plus loin la Pointe assassine,
L'Esprit cruel et le Rire impur,
Qui font pleurer les yeux de l'Azur,
Et tout cet ail de basse cuisine !*

*Prends l'éloquence et tords-lui son cou !
Tu feras bien, en train d'énergie,
De rendre un peu la Rime assagie,
Si l'on n'y veille, elle ira jusqu'où ?*

*Oh ! qui dira les torts de la Rime !
Quel enfant sourd ou quel nègre fou
Nous a forgé ce bijou d'un sou
Qui sonne creux et faux sous la lime ?*

*De la musique encore et toujours !
Que ton vers soit la chose envolée
Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée
Vers d'autres cieux à d'autres amours,*

*Que ton vers soit la bonne aventure
Éparse au vent crispé du matin
Qui va fleurant la menthe et le thym...
Et tout le reste est littérature.*

(Jadis et Naguère)

Notes : - chez Verlaine, certains substantifs dans le cours du texte, s'ornent parfois d'une majuscule (intention ?) ;

- le voile de l'Indécis fait virer la couleur vers la nuance (ce qui n'empêche pas d'utiliser un vocabulaire précis) ;

- la correspondance des tonalités musicales et colorées chère à Baudelaire, se retrouve chez Verlaine ;

- le thème de l'A Z U R est cher aux poètes (voir Mallarmé) ;

- nègre : dans le sens d'étranger à la chose poétique ;

- rime : sans vouloir y sacrifier trop et surtout le sens du poème, il faut cependant la produire (affaire de vocabulaire).

Emilie Dubrunquez (Cuesmes)

Les infractions au Code de la route .

En décembre 2002, la Chambre des Représentants et le Sénat ont voté une nouvelle loi relative à la sécurité routière.

Cette loi remplace les deux catégories actuelles des infractions au Code de la route (ordinaires et graves) par quatre catégories : les infractions ordinaires, les infractions graves du 1^{er} degré, du 2^e degré et du 3^e degré.

Seront des infractions ordinaires :

- excès de vitesse inférieur à 10 km/h.
- utiliser le GSM au volant.
- ne pas utiliser les clignotants.
- stationner à moins de 20m des signaux.
- ne pas porter la ceinture de sécurité.

Seront des infractions graves du 1^{er} degré :

- le stationnement dangereux (trottoirs, pistes cyclables, passages à niveau).
- ne pas respecter les distances de sécurité.
- excès de vitesse supérieur à 10km/h.
- circuler à une vitesse anormalement réduite.
- effectuer un freinage soudain non exigé.
- stationner sur un emplacement réservé aux handicapés.

Seront des infractions graves du 2^e degré :

- ne pas respecter les règles de priorité et de croisement.
- excès de vitesse supérieur à 20km/h ou de plus de 10km/h en zone 30.
- ne pas respecter un feu rouge.
- franchir une ligne blanche continue.
- accélérer lorsqu'on est dépassé.
- dépasser un véhicule à l'approche d'un passage pour piétons .
- couper un groupe d'écoliers traversant la rue.

Seront des infractions graves du 3^e degré :

- dépasser en côte.
- faire demi-tour ou marche arrière sur l'autoroute.
- vitesse supérieure de plus de 40km/h ou de plus de 20 km/h en zone 30.
- se livrer à des luttes de vitesse.
- désobéir aux injonctions d'un agent de police.
- dépasser par la droite.

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

La situation financière de l'association.

Lors de la réunion du 4 février 2003, le trésorier de l'association, Mr Henri Vets, a présenté le compte des recettes et dépenses pour l'exercice 2002. La situation financière de l'association est excellente. En effet, au 31 décembre 2002, l'avoir de l'association s'élève à 12 527 euros (plus de 500 000 francs belges).

Cooptation d'un membre du conseil d'administration.

Aux quatre candidatures reçues pour remplacer un membre du conseil, décédé, s'est ajoutée une cinquième candidature.

Devant le nombre élevé de candidats – c'est fort bien ainsi – et du fait que le mandat à conférer prenait fin en octobre 2003, le conseil d'administration a décidé de laisser à la prochaine assemblée générale le soin de choisir. Celle-ci devait avoir, de toute manière, à son ordre du jour l'élection de quatre membres au moins du conseil d'administration.

Appartements à La Panne.

Comme annoncé dans le numéro précédent de ce bulletin, des appartements sont mis à votre disposition, en juin, en août et en septembre 2003. Ces appartements sont situés à La Panne.

Les agences immobilières ont modifié les périodes de location des appartements. Auparavant, ces périodes étaient fixées du 01 au 15 et du 16 au 30 de chaque mois.

Il n'en est plus de même cette année. Ces périodes sont autres. En juin, les périodes sont fixées du 31 mai au 14 juin et du 14 juin au 28 juin. En août, les périodes sont du 02 août au 16 août et du 16 août au 30 août. En septembre, même changement ; les périodes sont fixées du 30 août au 13 septembre et du 13 septembre au 27 septembre.

Les personnes qui ont demandé un appartement et qui n'ont pas encore reçu de suite à leur demande sont invitées à confirmer celle-ci en précisant les périodes qu'elles choisissent.

Les personnes qui souhaitent obtenir un appartement et qui n'ont pas encore formulé leur demande sont invitées à introduire celle-ci très prochainement en tenant compte des périodes susvisées.

L'avantage financier accordé aux personnes qui bénéficient d'un appartement reste significatif. Ainsi, en juin 2003, les bénéficiaires d'un appartement ont un avantage financier de 245 euros pour une quinzaine.

Les personnes qui désirent réserver un appartement sont invitées à écrire, le plus rapidement possible, à M. Roger Dubois, directeur général honoraire au Ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton, en mentionnant leur numéro de téléphone et les périodes souhaitées dans l'ordre de leur préférence.

Jeudi 15 mai 2003 : dîner annuel et visites guidées.

Le prochain dîner annuel des retraités aura lieu le jeudi 15 mai 2003 à Couvin. Ce dîner sera précédé et suivi de visites guidées dans la région, notamment à Chimay, à Treignes et à Mariembourg. Vous serez certainement heureux d'y participer.

Le dîner sera servi dans un établissement d'enseignement de l'Etat. Comme d'habitude, le coût sera fixé au plus juste prix et sera perçu par l'établissement qui nous accueillera.

Les autocars seront mis à votre disposition au départ de trois villes : Bruxelles, Tournai et Verviers.

Le prix du voyage en car est fixé pour tous à sept euros.

Le car partant de Bruxelles aura pour responsable Mme Anne-Marie Storm, avenue Frans Van Kalken, 18/167 à 1070 Bruxelles. Tél : 02/523.80.32.

Ce car passera par Wavre, Braine l'Alleud et Nivelles.

Le car partant de Tournai aura comme responsable Mme Marie-Rose Robin, avenue Bozière, 39 à 7500 Tournai. Tél : 069/22.39.01.

Ce car passera par Leuze, Ath et Mons.

Le car partant de Verviers aura pour responsable Mme Renard Marie-Jeanne, rue de l'Eglise Saint-Philippe, n°11/6 à 5600 Philippeville. Tél 071/66.64.47.

Ce car passera par Liège, Huy, Namur et Philippeville.

Les personnes qui désirent participer à cette journée et emprunter l'un des cars cités ci-avant doivent s'inscrire auprès de la responsable du car qu'elles souhaitent utiliser. Ces personnes doivent mentionner leur nom, leur prénom, leur adresse complète, le nombre de personnes qui les accompagneront et l'endroit où elles prendront l'autocar. Il est recommandé de s'inscrire le plus vite possible et avant le 01 mai 2003.

Ces personnes recevront en temps utile les renseignements relatifs à l'itinéraire et l'horaire du car qu'elles ont choisi.

Les personnes qui se rendent au dîner par leurs propres moyens s'inscrivent auprès de l'une des trois responsables prénommées.

L'assurance collective soins de santé.

L'assurance collective soins de santé, organisée depuis 1985, permet à tous ceux et à toutes celles qui y ont adhéré de réduire à leur plus simple expression les frais d'une hospitalisation éventuelle.

Il convient de rappeler que les actifs, affiliés à l'assurance collective soins de santé (contrat signé par l'association pour la promotion du service social), sont – doivent être – transférés d'office au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, dès qu'ils sont admis à la pension. Ces deux contrats sont complémentaires ; les dispositions qu'ils comportent sont identiques.

Toutefois, le retraité, qui n'était pas affilié à l'assurance collective soins de santé lorsqu'il était à l'activité peut encore adhérer à cette assurance s'il est âgé de moins de 65 ans. Il le peut grâce au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Pour obtenir un formulaire d'adhésion, il vous suffit d'adresser une demande, accompagnée d'un timbre de 0,41 euro à M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton. Il convient de préciser dans votre demande :

1. vos nom et prénom ;
2. adresse complète ;
3. date de naissance ;
4. service ou établissement auquel vous étiez affecté au moment de votre mise à la retraite.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat (Education nationale, Communauté française, Communauté germanophone), adressez les renseignements (nom, prénom, ancienne fonction, date de naissance, date du décès, lieu des funérailles) au président de l'association.

IN MEMORIAM

- Le 5 novembre 2002 est décédé Jean-Paul BOCQUET, né le 27 janvier 1939, chef d'atelier à l'Institut technique des métiers de l'alimentation à Tournai.
- Le 29 novembre 2002, est décédé Gottfried PARTSCH, né le 10 août 1919, professeur honoraire à l'Université de l'Etat à Liège.
- Le 30 novembre 2002, est décédé Max BRUTOUX né le 29 mai 1930. Ses funérailles ont eu lieu à Enghien.
- Le 12 décembre 2002, est décédé Hector ERNOTTE, né le 20 septembre 1906, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Uccle.
- Le 13 décembre 2002, est décédé Denis THEMELIN, né le 02 août 1927, administrateur honoraire de l'Institut technique de l'Etat à Arlon.
- Le 18 décembre 2002, est décédé Léon CHRISTOPHE, né le 05 mars 1922, éducateur-économiste honoraire à l'Athénée royal de Vottem.
- Le 20 décembre 2002, est décédé Charles GOSSIAUX, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Ath. Il était né le 22 mai 1924.
- Le 26 décembre 2002, est décédé Jacques HANSENNE, né le 27 février 1937, professeur ordinaire émérite de l'Université de l'Etat à Liège.
- Le 2 janvier 2003, est décédé Louis TELLER, né le 1 juillet 1921, professeur honoraire de l'Institut supérieur des traducteurs-interprètes de Bruxelles.
- Le 7 janvier 2003, est décédé Marcel BAILLY né le 3 juin 1915, préfet des études honoraire de l'Athénée royal de Vielsalm.
- Le 23 janvier 2003, est décédé Maurice BEAUDELOT, directeur honoraire au Ministère de l'Education nationale. Il était âgé de 78 ans.
- Le 26 janvier 2003, est décédé Jean-Marie PHILIPPART, né le 27 juin 1919, surveillant éducateur honoraire à l'Athénée royal d'Ath.
- Le 29 janvier 2003, est décédé Jean Georges BRUNAIN, né le 04 janvier 1925, instituteur en chef honoraire à l'Athénée royal de Tournai. Ses funérailles ont eu lieu à Pecq.
- Le 06 février 2003, est décédé Robert PINCHART, dans sa septante-septième année, professeur honoraire au Conservatoire royal de Mons.
- Le 08 février 2003, est décédé à Esneux, Charles THOMAS, né le 12 juin 1927, directeur honoraire de l'Ecole moyenne de l'Etat de Dison.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Quatre euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternnelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser quatre euros au compte **000-1337646-16**
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets